

Le Comité régional,

Ayant examiné

- a) le rapport du Directeur régional sur la qualité de l'eau et des aliments dans les transports aériens internationaux;² et
- b) la résolution adoptée par la Vingt-Septième Assemblée mondiale de la Santé sur la salubrité des aliments et de l'eau et la gestion des déchets dans le trafic international,³

1. RECONNAIT que malgré l'importance des améliorations qui ont été réalisées au cours des dernières années, on ne saurait s'en contenter. Il est nécessaire de continuer à améliorer la situation et d'exercer une vigilance sans relâche pour atteindre et maintenir un niveau élevé de qualité;
2. NOTE avec satisfaction que le Directeur général continue à prendre des mesures énergiques en vue d'améliorer les pratiques actuelles et d'établir des normes microbiologiques internationales pour les aliments.

² Document WPR/RC25/6

³ Résolution WHA27.46